

Le JOURNAL

FÉVRIER 2022

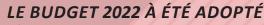
www.saintbarnabesud.ca

JOYEUSE St-Valentin

À l'intérieur ce mois-ci :

- 03 Calendrier
- 04 Message de la municipalité
- 06 Procès-Verbal
- **17** Budget 2022
- **18** Avis Public
- **18** FADOQ
- **19** Message du service d'urbanisme
- 20 Bibliothèque
- 21 Loisirs
- 23 Message de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains
- 24 Communiqués

Et plus!



Détails en page 17



MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud



Alain Jobin Maire Délégué et président à la Régie intermunicpale d'Acton et des Maskoutains Délégué à la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains



Marcel Therrien Conseiller Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre Délégué au service de la voirie et des cours d'eau Délégué de la MADA Délégué responsable des dossiers patrimoniaux Délégué de la politique familiale



Johanne Picard Conseillère Déléguée substitut à la Régie d'Acton et des Maskoutains



Gabriel Lapointe Conseiller Délégué au service de la voirie et des cours



Dominique Lussier Conseillère Mairesse Suppléante Déléguée des loisirs, des sports et de la culture



Savaria Conseiller Délégué substitut; à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains



Yves Guérette Conseiller Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

BUREAU MUNICIPAL
Téléphone : 450 792-3030 – Télécopieur : 450 792-3759 Site internet : www.saintbarnabesud.ca courriel : info@saintbarnabesud.ca
Directrice-Générale et secrétaire-trésorière : Linda Normandeau : poste 1 Adjointe administrative : Marie-Ève Colas : poste 2 Secrétaire : Alexandra Laplante poste 0 Inspecteur municipal : Francis Grégoire : poste 3
URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS
Informations, renseignements et obtention de permis, sur rendez-vous : Contactez Raymond Lessard : 450 792-3030 poste 4
CONTRÔLE ANIMALIER - FONDATION CARAMEL : 450 549-2935
CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ÉGLISE- 233, Rang de Michaudville
Pour réservation, Madame Eden Graveline :
LOISIRS 450 792-3030 Poste 7
Comité : Colette Lemoine, Stéphanie Laporte, Andréa Graveline, Dominique Lussier et Vicky C.Lord
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Heures d'ouverture : MARDI 18 H 30 À 20 H. – SAMEDI 9 H 30 À 11 H. Responsable : Mélina Doyon
AUTRES SERVICES
Bureau de poste Saint-Barnabé-Sud :
Régie d'Aqueduc :
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, matières résiduelles :

S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.

Dépôt des matières recyclables :1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard courriel : dg@ripinm.ca Directeur du service incendie : courriel : direction@ripinm.ca

URGENCES SEULEMENT911

Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains :

FEVRIER 2022

DIMANCHE	9		13	20		27	
SAMEDI	വ	BIBLIO 9h30à11h	12 BIBLIO 9h30à11h	19	BIBLIO 9h30à11h	26 BIBLIO 9h30à11h	
VENDREDI	7		11	18		25	
JEUDI	3		10 ORGANIQUE (bac brun)	17		24	
MERCREDI	2	RECYCLAGE (bac vert)	9 DÉCHETS (bac noir)	16	RECYCLAGE (bac vert)	DÉCHETS (bac noir)	
MARDI	1	SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 19h30 BIBLIO 18h30à 20h	8 BIBLIO 18h30à20h		BIBLIO 18h30à 20h	22 BIBLIO 18h30à 20h	
TONDI			7	14	JOVEUSE ST VALENTIN	21	28









Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau : 450 792-3030 poste 5014

ATTENTION ATTENTION

Veuillez prendre note que le **poste 5014** n'est que pour des **URGENCES QUI NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS IMMÉDIATS** en travaux publics.



Message DE LA MUNICIPALITÉ



Présentation
Alexandra Laplante,
secrétaire
Municipalité de
Saint-Barnabé-Sud

Bonjour,

Je m'appelle Alexandra Laplante. Je suis résidente de Saint-Théodore-d 'Acton et native d'Upton. Je possède une grande expérience dans le service à la clientèle, plus de neuf ans, et c'est avec plaisir que j'ai appris que ma candidature avait été retenue pour travailler dans votre municipalité.

Venant aussi d'une belle petite municipalité, je comprends l'importance d'être disponible et, surtout, à l'écoute des citoyens. Je me ferai un plaisir de vous accueillir avec grand sourire lors de votre prochain passage au bureau municipal.



Guignolée Saint-Barnabé-Sud, Un grand MERCI à torrs les donateurs!

Au nom des responsables de la Guignolées mais aussi des familles qui ont bénéficié d'un coup de pouce cette année, nous tenons à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont participé à la Guignolée, que ce soit par un don ou par de l'aide de toutes sortes. Ce fut très apprécié de nous tous.

Les gens de St-Barnabé-Sud sont généreux et encore cette année vous l'avez démontré.

Mille fois merci!

Le comité de la guignolée par Lucie Vézina et Yolande Poirier



Message de la municipalité

BUREAU MUNICIPAL

Considérant les normes sanitaires imposées par la Santé publique, la municipalité doit restreindre l'accès au bureau municipal, et ce, afin de protéger autant les citoyens que les employés municipaux.

Suite aux recommandations émises par les autorités ministérielles et la Santé publique, *le bureau municipal sera fermé au public, et ce, jusqu'à nouvel ordre*.

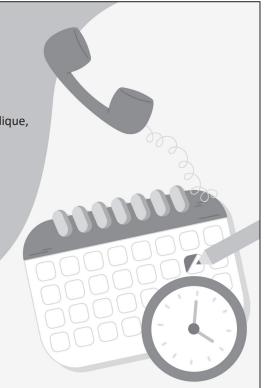
Tous les employés demeureront disponibles par téléphone : 450 792-3030 ou par courriel : info@sainbarnabesud.ca

Si toutefois, vous devez absolument vous rendre en personne, vous devez obligatoirement fixer un rendez-vous auparavant.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous rappelons que ces mesures sont mises en place pour protéger la santé de tous.

Pour toute question à ce sujet, je demeure disponible pour vous répondre.

Linda Normandeau, directrice générale 450 792-3030 poste 1 | | Courriel : dg@saintbarnabesud.ca



VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES DEVRAIT VOUS ÊTRE ENVOYÉ LA DERNIÈRE SEMAINE DE JANVIER.



Versement	Date limite pour vos paiements de taxes foncières
Le premier versement	Le 28 février 2022
Le deuxième versement	Le 22 avril 2022
Le troisième versement	Le 30 mai 2022
Le quatrième versement	Le 8 juillet 2022
Le cinquième versement	Le 9 septembre 2022
Le sixième versement	Le 21 octobre 2022

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 DÉCEMBRE 2021

PROVINCE DE QUÉBEC **MRC DES MASKOUTAINS** MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi. 7 décembre 2021 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS:

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien Madame Johanne Picard Monsieur Gabriel Lapointe Madame Dominique Lussier Monsieur Jean-Sébastien Savaria Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément au décret ministériel numéro 740-2021 daté du 2 juin 2021, l'assemblée du conseil municipal est ouverte au public, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur. La transmission de questions par écrit s'ajoute à la période de questions verbales.

Séance ordinaire du conseil municipal

Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19 h 33.

Résolution 230-12-2021

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

- 1. Ouverture de la séance
- Lecture et adoption de l'ordre du jour 2.
- Adoption du procès-verbal 3.
 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 3.1 novembre 2021

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondance

- Madame Andrée Laforest, ministre Outil de références 5.1
- Simon-Pierre Savard Tremblay Demande de rencontre 5.2
- 5.3 Vox avocat(es) - Félicitations
- 5.4 École aux Quatre-Vents – Remerciements
- MAMH-Programmes fiscaux Compensation tenant lieu 5.5 de taxes- refonte

6. Administration et finances

- 6.1 Adoption des comptes payés et à payer
- Rapport des données du rôle triennal Dépôt 6.2
- 6.3 Commission municipale du Québec - Rapports des audits de conformité - Dépôt

- 6.4 Projet de règlement 05-2021, pour la taxation et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 et les conditions de perception – Avis de motion et dépôt du projet
- 6.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus - Dépôt
- Formation éthique et déontologie Inscription 6.6
- Vérificateurs financiers Attribution du mandat 6.7
- Inspecteur en bâtiment Modification de la tarification 6.8
- 6.9 Comité du Bassin versant du Ruisseau des Salines - Demande d'appui financier
- Organisme du Bassin versant Yamaska Renouvellement 6.10 d'adhésion
- Gala Agristars Demande de commandite 6.11
- Fédération Québécoise des municipalités Renouvelle-6.12 ment d'adhésion
- 6.13 Fédération Canadienne des municipalités - Renouvellement de l'adhésion
- 6.14 Police d'assurance pour les bénévoles - Renouvellement
- Vacances de Noël Fermeture du bureau municipal 6.15
- Logiciel Azimut géomatiques Renouvellement de la licence 6.16
- Poste de secrétaire-réceptionniste Embauche
- 6.18 Demande d'appui financier au comité du bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS)

7. Sécurité publique

- 7.1 Rapport - Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 7.2 Formation de premiers répondants – Autorisation d'appel de candidatures et de formation

8. Transport routier et travaux publics

- 8.1 Rapport des travaux publics
- 8.2 TECQ - Approbation de la programmation
- 8.3 Entente intermunicipale rapiéçage – Déclaration d'intérêts
- Programme d'aide à la voirie locale Demande de créa-8.4 tion d'un plan d'intervention MRC
- 8.5 Fermeture du bureau municipal pour les vacances de Noël- Déneigement
- Chemin Neuf Demande d'entretien 8.6

Hygiène du milieu 9.

- 9.1 Rapport - Régie intermunicipale d'Acton et des Maskou-
- 9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre
- 9.3 Comité du bassin versant de la Rivière Salvail - Nomination d'un délégué

10. Aménagement et urbanisme

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 10.2 Règlement 39-12-2021, cannabis – Adoption du règlement
- 10.3 Comité consultatif d'urbanisme- Renouvellement de la nomination d'un membre

11. Loisirs et culture - Vie communautaire

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs
- Municipalité amie des ainés MADA-Constitution du co-11.2 mité de pilotage
- 11.3 Livre du 175^e de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud -Autorisation de l'impression du livre

Sujet divers

13. Période de questions

14. Levée de la séance

Sur la proposition Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 231-12-2021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novem-3.1 bre 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement

pris connaissance du procès-verbal de la séance or-

dinaire du 16 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture

du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Yves Guérette et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Conformément au décret ministériel numéro 740-2021 daté du 2 juin 2021, l'assemblée du conseil municipal est ouverte au public, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur. La transmission de questions par écrit s'ajoute à la période de questions verbales.

Aucune question écrite n'a été reçue

Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues.

- 5.1 Madame Andrée Laforest, ministre – Outil de références pour les élus
- 5.2 Simon-Pierre Savard Tremblay – Demande de rencontre
- 5.3 Vox avocat(es) - Félicitations
- 5.4 École aux Quatre-Vents – Remerciements
- 5.5 MAMH-Programmes fiscaux - Compensation tenant lieu de taxes refonte

6. Administration et finances

Résolution 232-12-2021 6.1 Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 9 novembre 2021 au

1er décembre 2021 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets:

Élus 3 671.44 \$

Employés Autres, frais déplacement	15 427.56 \$ 0 \$
Dépense : Administration Sécurité publique Transport (voirie)	36 105.34 \$ 12 630.71 \$ 24 674.61 \$
Hygiène du milieu Hygiène du milieu Eaux usées Santé et bien-être	45 387.86 \$ 3 759.92 \$ 0 \$
Aménagement urbanisme Loisir et Culture	3 289.93 \$
Loisir et culture	4 637.11 \$
Dépenses d'investissement Total :	9 743.09 \$ 159 327.57 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 Rapport des données du rôle triennal - Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès de membres du conseil municipal le rapport de données provenant de la confection du rôle triennal 2022-2023-2024 reçu du bureau des évaluateurs financiers en date du 18 novembre 2021.

Commission municipale du Québec - Rapport d'audits de con-6.3 formité - Dépôt

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès de membres du conseil municipal les rapports d'audits de conformité traitant de l'adoption du budget 2021 et de l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2023.

Les membres du conseil prennent acte que ces rapports ont attesté de la conformité de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

6.4 Projet de règlement 05-2021, pour la taxation et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 et les conditions de perception - Avis de motion et dépôt du projet

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement de taxation portant sur les taux de taxes foncières, des compensations, d'imposition pour l'exercice financier 2022 et sur les conditions de perception. Le projet de règlement de taxation 2022 est déposé et remis aux élus.

6.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus - Dépôt

Tel que requis à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 DÉCEMBRE 2021

l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

Les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Maire: Monsieur Alain Jobin
Conseiller poste # 1: Monsieur Marcel Therrien
Conseiller poste # 2: Madame Johanne Picard
Conseiller poste # 3: Monsieur Gabriel Lapointe
Conseiller poste # 4: Madame Dominique Lussier
Conseiller poste # 5: Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Conseiller poste # 6: Monsieur Yves Guérette

Résolution 233-12-2021

6.6 Formation éthique et déontologie - Inscription

CONSIDÉRANT que le projet de loi 49 Loi modifiant la Loi sur les

élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives est

entrée en vigueur le 5 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'obligation pour tous les membres du conseil de

suivre une formation portant sur l'éthique et la

déontologie;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités

offre une formation groupée au coût 2 500 \$ plus taxes applicables pour 15 participants et avec un

frais de 200 \$ par personne supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaud-

ville est intéressée à se joindre à notre municipalité

pour partager les coûts de cette formation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

DE PERMETTRE à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'organiser une formation sur l'éthique et la déontologie via un formateur de la Fédération Québécoise des Municipalités en partenariat avec la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

D'INSCRIRE tous les membres du conseil à cette formation et de permettre l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

D'AUTORISER le partage des coûts en part égale de cette formation avec la Municipalité de Saint-Bernard de Michaudville;

DE PERMETTRE à la directrice générale, en collaboration avec la directrice générale de Saint-Bernard-de-Michaudville, de planifier un repas, tenant lieu de dîner que ce soit sous forme de buffet ou de boites repas et que les frais en soient partagés à parts égales entre les municipalités;

DE PERMETTRE que cette formation soit prévue et tenue un samedi du mois de janvier, soit idéalement le 29 janvier 2022 au Centre multifonctionnel;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 234-12-2021

6.7 Vérificateurs financiers – Attribution du contrat

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel aux services d'un vérifi-

cateur financier afin de préparer le rapport finan-

cier annuel;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme FBL s.e.n.c. qui était con-

sidérablement majorée en rapport avec le coût de

l'an dernier;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de recevoir d'autres offres de

services;

CONSIDÉRANT les quatre offres reçues, soit :

FBL s.e.n.c société de comptables professionnels agréées au montant de 9800\$ plus 500\$ pour la présentation du rapport aux membres du conseil;

Hébert Marsolais inc. au montant de 9 850 \$ incluant la présentation du rapport aux membres du conseil;

Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 15 750 \$;

Laplante Brodeur Lussier au montant de 12 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard et résolu

DE NOMMER la firme Hébert Marsolais Inc. à titre de vérificateurs financiers afin de produire le rapport financier de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud pour l'année 2021 ;

D'AUTORISER le paiement des honoraires selon l'offre reçue au montant de 9850 \$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 235-12-2021

6.8 Inspecteur en bâtiments – Modification de la tarification

CONSIDÉRANT la demande reçue de Monsieur Raymond Lessard

demandant une modification de sa tarification ho-

raire;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lessard souhaite une augmentation

de 5 \$ de l'heure à partir du 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse de cette demande faite par les membres

du conseil;

Les conseillers discutent entre eux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

D'ACCEPTER une augmentation de la tarification, mais à la hauteur de l'ipc soit 5%, représentant 2,25\$ / heure;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 236-12-2021

6.9 Comité du Bassin versant du Ruisseau des Salines (CBVRS) - Demande d'appui financier

CONSIDÉRANT la demande recue du Comité de Bassin versant du Ruisseau des Salines datée du 1er novembre 2021

demandant une contribution financière pour 2022

afin de contribuer aux activités du comité;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, le CBVRS a dé-

cidé d'agrandir leur territoire d'action passant de 14

km² à 28 km².

CONSIDÉRANT que le comité inclut maintenant les cours d'eau Rain-

ville, Dubois et également le cours d'eau Lussier-Rodier se trouvant sur le territoire de la Municipali-

té de Saint-Barnabé-Sud;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu

D'ACCORDER au Comité du Bassin versant du Ruisseau des Salines (CB-VRS) un montant de 100 \$ afin de contribuer aux activités du comité pour l'année financière 2022;

DE FAIRE PARVENIR à l'organisme un chèque en janvier 2022 afin d'officialiser cette contribution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 237-12-2021

6.10 Organisme bassin versant Rivière Yamaska - Renouvellement d'adhésion

CONSIDÉRANT la période de renouvellement des adhésions pour

l'Organisme de bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT que cette adhésion permet de créer des liens favo-

risant la réalisation d'actions bénéfiques pour la

rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'avec l'adhésion nous avons un droit de vote lors

de l'assemblée générale annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité à l'Organisme bassin versant de la Yamaska pour l'année 2022 au coût de 50\$;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 238-12-2021

Gala Agristars - Demande de commandite

CONSIDÉRANT la demande reçue en vue que la Municipalité

devienne commanditaire du 9e gala Agristars;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande et les bénéfices possibles

de commanditer cet évènement;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

QUE LA MUNICIPALITÉ ne souhaite pas adhérer en tant que commanditaire au 9^e Gala Agristars, préférant privilégier les organismes locaux et régionaux qu'elle appuie actuellement;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 239-12-2021

Fédération Québécoise des municipalités - Renouvellement de 6.12 l'adhésion

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement d'adhésion reçu par la Fé-

dération Québécoise des municipalités pour l'an-

née 2022;

l'utilité pour la Municipalité de demeurer membre CONSIDÉRANT

de cette fédération;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité auprès de la Fédération québécoise des Municipalités pour l'année 2022 au montant de 1 444,06 \$ plus taxes, incluant le fonds de défense.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 240-12-2021

Fédération Canadienne des municipalités- Renouvellement de l'adhésion

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement d'adhésion reçu par la Fé-

dération Canadienne des municipalités pour l'an-

née 2022:

CONSIDÉRANT l'utilité pour la Municipalité de demeurer membre

de cette fédération;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité auprès de la Fédération Canadienne des Municipalités pour l'année 2022 au montant de 315,73 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 241-12-2021

FQM, assurance accidents bénévoles - Renouvellement

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement reçu de la FQM Assurance

> relativement au renouvellement de l'assurance accident couvrant les bénévoles de la municipalité

pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal de

conserver cette couverture d'assurance pour les

bénévoles œuvrant dans la municipalité;

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 DÉCEMBRE 2021

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE RENOUVELER la police d'assurance accident bénévoles, numéro PACC-100155 au coût de 250 \$ pour l'année 2022;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 242-12-2021

Vacances de Noël - Fermeture du bureau municipal

CONSIDÉRANT les vacances pour la période de Noël;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

DE MODIFIER L'HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL et de procéder à la fermeture du bureau du 24 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusive-

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 243-12-2021

Logiciel Azimut solutions géomatiques - Renouvellement de la 6.16 licence

CONSIDÉRANT l'échéance de la licence du logiciel Azimut solutions géomatiques qui se terminera au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler cette licence qui donne

accès aux informations reléguant de l'urbanisme, des travaux publics mais également du rôle d'éva-

luation foncière;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE PERMETTRE le renouvellement de la licence du logiciel Azimut solutions géomatiques pour l'année 2022, au coût de 864 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 244-12-2021

Poste de secrétaire-réceptionniste - Embauche

CONSIDÉRANT la démission de Madame Myriam Fournier au poste de secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé des personnes suivantes :

Monsieur Alain Jobin, maire

Madame Linda Normandeau, directrice générale

Madame Dominique Lussier, conseillère

CONSIDÉRANT que ledit comité a procédé à l'entrevue d'embauche

de Madame Nathalie Garcia;

CONSIDÉRANT que ladite entrevue fut jugée satisfaisante par le

comité;

CONSIDÉRANT

la recommandation de ce comité de procéder à l'embauche de Madame Nathalie Garcia au poste

de secrétaire-réceptionniste

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale et secrétaire- trésorière, Madame Linda Normandeau, à procéder à l'embauche de Madame Nathalie Garcia, de signer un contrat de travail selon les informations préalablement fournies aux membres du conseil;

DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION qu'une probation de six mois sera inscrite au contrat de travail de Madame Garcia;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 245-12-2021

Demande d'appui financier au comité du bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS)

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité de Bassin versant

de la Rivière Salvail demandant une contribution financière pour l'année 2022 afin de contribuer aux

activés de l'organisme;

CONSIDÉRANT que notre municipalité couvre 14.18 % du bassin

versant de la rivière Salvail;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ACCORDER au Comité du Bassin versant de la Rivière Salvail un montant de 500 \$ afin de contribuer aux activités du comité pour l'année financière 2022, de faire parvenir un chèque en janvier 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE 7.

Rapport - Régie intermunicipale de la protection incendie du 7.1 Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

Résolution 246- 12-2021

7.2 Formation de premiers répondants - Autorisation d'appel de candidatures et de formation

CONSIDÉRANT la communication reçue de la directrice de la Ré-

gie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, soumettant la possibilité de faire un appel de candidature visant le recrutement de nouveaux membres pour l'équipe de premiers

répondants citoyens ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour le coût destiné à la forma-

tion initiale, au coût de 699\$ pour huit étudiants;

CONSIDÉRANT l'analyse reçue de la directrice de la Régie concer-

PAGE 10 Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud • FÉVRIER 2022

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 7 DÉCEMBRE 2021

nant l'engagement et la stabilité des membres embauchés en 2018;

Les membres du conseil discutent entre eux -

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE PUBLIER UNE ANNONCE visant le recrutement de citoyens, via une publication dans les journaux municipaux et les médias sociaux, incluant l'envoi d'une infolettre et d'un publipostage;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS 8.

Rapport des travaux publics - dépôt 8.1.

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du conseil.

Résolution 247-12-2021

8.2 TECQ - Approbation de la programmation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE LA MUNICIPALITÉ s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE LA MUNICIPALITÉ s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE LA MUNICIPALITÉ approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 2, ci-jointe, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE LA MUNICIPALITÉ s'engage à atteindre le seuil minimal d'immo-

bilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE LA MUNICIPALITÉ s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE LA MUNICIPALITÉ atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 248-12-2021

8.3 Entente intermunicipale rapiéçage - Déclaration d'intérêt

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville visant la mise en place d'une entente intermunicipale pour du rapiéçage de chaussée;

le rapport reçu de l'inspecteur municipal sur les be-CONSIDÉRANT

soins en rapiéçage des rues;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE NE PAS PARTICIPER à cette entente pour l'année 2022, puisque les besoins de rapiéçage ne sont pas suffisants;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 249-12-2021

8.4 Programme d'aide à la voirie locale - Demande de création d'un plan d'intervention - MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a révisé le Programme d'aide à la voirie locale avec des modalités

d'application pour les années 2021-2024;

CONSIDÉRANT que le volet Plan d'intervention permet d'optimiser

> les investissements à réaliser sur le réseau local de niveaux 1 et 2 par une priorisation des travaux à court, moyen et long terme par une auscultation des chaussées, l'inspection des ponceaux et des autres actifs présents sur l'infrastructure routière;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière est admissible pour le dé-

> marrage, l'élaboration et l'approbation du plan d'intervention qu'aux organismes admissibles;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne sont pas admissibles et

que la MRC des Maskoutains fait partie de la liste

des organismes admissibles;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud désire se

munir de ce plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains de présenter une demande

d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale pour le volet Plan d'intervention et;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux municipalités membres de la Partie 8 Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 250-12-2021

Fermeture du bureau municipal pour les vacances de Noël -8.5 Déneigement des emplacements municipaux

CONSIDÉRANT que le bureau municipal sera fermé pour la période

des vacances de Noël, du 24 décembre 2021 au 3

janvier 2022, inclusivement;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal sera en vacances pour

cette période;

CONSIDÉRANT que durant son absence, il est nécessaire de

s'assurer que les accès aux emplacements munici-

paux soient déneigés et déglacés;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ENGAGER, sur une entente de gré à gré, la compagnie LP Gazon à un taux horaire de 30\$/ h, afin de s'assurer du déneigement des emplacements municipaux durant cette période.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution 251- 12-2021

Demande d'entretien du Chemin Neuf (Chemin du radar) 8.6

CONSIDÉRANT la demande recue de Monsieur Frédéric Blouin visant à effectuer de l'entretien sur le Chemin Neuf

(chemin du radar);

CONSIDÉRANT le rapport remis par l'inspecteur municipal quant à

l'état du chemin;

CONSIDÉRANT que ce chemin ne vise que certains emplacements

> appartenant à une quelques citoyens, principalement des emplacements agricoles ainsi qu'une

réserve naturelle privée;

CONSIDÉRANT que cette route n'est pas utilisée en période hivernale;

Les membres du conseil discutent entre eux -

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE SOIT DEMANDÉ à l'inspecteur municipal de planifier un entretien de ce chemin au printemps 2022, lorsque sera fait l'entretien des autres chemins de gravier sur le territoire de la municipalité;

QUE LE CONSEIL STATUT que l'entretien de ce chemin sera fait, à l'avenir, uniquement sur demande de la part de citoyens utilisant cette route et après une évaluation et approbation de la part de l'inspecteur municipal;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

HYGIÈNE DU MILIEU 9.

Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Rapport 9.1

Le maire. Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre - Rapport

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne son rapport en tant que délégué à la Régie de l'aqueduc Richelieu-Centre

Résolution 252-12-2021

9.3 Comité du bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS) - Nomination d'un délégué

CONSIDÉRANT la possibilité de nommer un délégué, représentant

la municipalité auprès du comité du bassin versant

de la Rivière Salvail (CBVS);

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

De nommer Monsieur le maire Alain Jobin à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud auprès du comité du bassin versant de la Rivière Salvail pour l'année 2022;

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur le maire Alain Jobin, d'assumer les tâches reliées au titre de délégué au comité du bassin versant de la Rivière Salvail (CBVS);

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

AMÉNAGEMENT ET URBANISME 10.

Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

Résolution 253-12-2021

10.2 Projet de règlement numéro 39-12-2021- Règlement modifiant le règlement de zonage afin de prévoir des dispositions visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles-Adoption du règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime d'intérêt, pour la Municipalité, de prévoir des dispositions visant à encadrer la

production de cannabis dans les zones agricoles, notamment en ce qui concerne les risques de nuisances générés par les odeurs provenant des instal-

lations vouées à cet usage;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7

septembre 2021, conformément à la loi, par Mon-

sieur Jean-Sébastien Savaria;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement, adopté lors de la

séance du 5 octobre 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu:

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu, le 16 novembre 2021, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du second projet de règlement, lors de la séance du 16 novembre 2021, la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard et résolu

QUE le Conseil adopte, lors de la séance du 7 décembre 2021, le règlement numéro 39-12-2021 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin de prévoir des dispositions visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

Résolution numéro 254-12-2021

10.3 Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement de mandat

CONSIDÉRANT que le mandat de Monsieur Jean-Paul Sévigny, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme

se termine au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la volonté de Monsieur Sévigny de renouveler sa

participation audit comité;

CONSIDÉRANT que le règlement du comité consultatif d'urbanisme

permet à Monsieur Sévigny de poursuivre son man-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard et résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL accepte la candidature de Monsieur Jean-Paul Sévigny à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, soit pour l'année 2022 et pour 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE 11.

Rapport - Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier, donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

Résolution 255-12-2021

11.2 Comité de pilotage MADA - Création CONSIDÉRANT

que le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a accepté par la résolution numéro 187-08-2014 de participer à la demande collective avec la MRC des Maskoutains pour la mise à jour de la Politique régionale des aînés et son plan d'action afférent ainsi que de mettre à jour sa politique locale Municipalité amie des aînés (MADA) et son plan d'action afférent;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu de mettre sur pied un comité de pilotage MADA, tel que stipulé à l'article 3.3.3 de l'entente Municipalités amies des aînés, avec le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux:

CONSIDÉRANT

qu'il est exigé que le comité soit minimalement constitué de deux sièges pour des personnes représentant les aînés, soit des organismes ou des personnes aînées, ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier aînés de la municipalité;

CONSIDÉRANT

que les personnes recommandées ont été consultées et ont déclaré leur intérêt à participer au comité de pilotage MADA;

CONSIDÉRANT

que la chargée de projet de la MRC siègera d'office à ce comité et coordonnera les travaux de mise à jour de la politique locale et de son plan d'action avec le comité de pilotage;

CONSIDÉRANT

que le mandat du comité de pilotage est la réalisation des étapes de la démarche MADA pour la mise à jour de la politique locale ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la politique des aînés et de son plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu :

D'APPROUVER la création du comité de pilotage MADA, pour la réalisation de la mise à jour de la politique locale Municipalité amie des aînés et son plan d'action; et

DE NOMMER les membres du comité de pilotage MADA, pour une période de deux ans, à partir de la date de nomination, soit :

Monsieur Marcel Therrien à titre d'élu responsable des aînés de la Municipalité;

Monsieur Therrien mentionne qu'il fixera une rencontre très bientôt avec la Directrice-générale afin d'établir la composition du comité et d'en nommer les autres membres;

Le conseil municipal accepte de reporter la composition du comité, suite à la rencontre entre Monsieur Marcel Therrien et la directrice générale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 256-12-2021

11.3 Livre du 175e - Autorisation d'impression du livre

CONSIDÉRANT que le projet du livre du 175° est maintenant terminé

et que la mise en page du livre et le graphisme sont

achevé;

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé d'un dépassement de

coût relativement à l'impression dudit livre;

CONSIDÉRANT le délai écoulé entre l'attribution de ce contrat et la

finalisation du dossier:

Les élus discutent entre eux et posent des guestions guant à la disponibilité des fonds et aux coûts reliés à ce dossier -

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu :

D'AUTORISER l'impression du livre du 175e de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud au coût de 12 240 \$, pour un total de 200 livres devant être livrés au bureau municipal;

DE PRENDRE en considération que ce montant sera la montant final devant être investi pour la création et la mise en distribution du livre du 175°;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ;

SUJETS DIVERS 12.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SU-13. JETS À L'ORDRE DU JOUR.

Résolution numéro 257-12-2021

14. Levée de la séance

Sur proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe la séance est levée à 20 h 38

ALAIN JOBIN

LINDA NORMANDEAU

Président d'assemblée

Secrétaire d'assemblée Directrice générale, sec.-trésorière

Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et secrétairetrésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 7 décembre 2021.

Linda Normandeau

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Procès-Verbal séance extraordinaire du 20 décembre 2021

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 20 décembre 2021 à 19 h au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS:

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien Monsieur Gabriel Lapointe Madame Dominique Lussier Monsieur Jean-Sébastien Savaria

Madame Johanne Picard ainsi que Monsieur Yves Guérette sont absents et excusés de leurs absences

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément aux directives reçues en date du 20 décembre 2021 (15h15), les citoyens ne sont pas admis sur les lieux. Les modalités prévues à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent. Les citoyens peuvent acheminer leurs questions par écrit.

Séance extraordinaire du conseil municipal

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Résolution 261-12-2021

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

- Ouverture de la séance 1.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2022
- 4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
- 5. Période de questions
- 6. Levée de la séance

Sur la proposition Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 262-12-2021

3.1 Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2022

Procès-Verbal séance extraordinaire du 20 décembre 2021

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant l'assemblée spéciale

pour l'adoption du budget 2022 a été affiché en date du 13 décembre 2021, tel que spécifié par la loi;

que les membres du conseil ont reçu les documents CONSIDÉRANT

du budget et ont pu en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT qu'une réunion de travail a eu lieu en date du 9

décembre 2021 lors de laquelle tous les membres du conseil ont pu discuter des orientations de l'exercice financier 2022 ainsi que des décisions relatives à l'adoption du budget pour l'exercice fi-

nancier 2022;

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2022 comprenant ce qui suit et dont un résumé est joint en annexe A à la présente résolution :

Dépenses	2021	2022
Administration générale	442 045 \$	444 635 \$
Sécurité publique	355 862 \$	361 800 \$
Transport routier	310 506 \$	277 378 \$
Hygiène du milieu	338 516 \$	326 295 \$
Santé et bien être	1 600 \$	4 600 \$
Urbanisme	40 368 \$	32 932 \$
Loisirs et culture	128 830 \$	107 583 \$
Financement	50 113 \$	53 978 \$
Affectation surplus réservé et non réservé	17 086 \$	170 917 \$
		1 780 118 \$

Revenus	2021	2022
Revenus de taxations	1 490 018 \$	1 486 059 \$
Revenus ententes et autres	66 948 \$	51 814 \$
Revenus urbanisme et compensations	12 000 \$	31 500 \$
Autres revenus divers	24 915	25 000 \$
Intérêts et compensations	53 512 \$	147 946 \$
Redevances et sub- ventions	37 533 \$	37 799 \$
		1 780 118 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 263-12-2021

4. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) pour les années 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT

la nécessité pour le conseil municipal d'adopter un programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023 et 2024;

Sur la proposition Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023 et 2024 comprenant ce qui suit et dont un résumé est joint en annexe B à la présente résolution :

Projet	Fonction	2022	2023	2024	Financement
Grande Ligne - Réfection	Voirie	150 000 \$			Surplus non affecté
Éclairage parc	Loisirs	5 000 \$			Surplus affecté parcs
Abreuvoirs parc	Loisirs	5000 \$			Surplus affecté parcs
Fenêtres et climatisation bibliothèque	Loisirs et culture	25 000 \$		25 000 \$	Surplus affecté bibliothèque
Pavillon des loisirs	Loisirs et culture		100 000 \$		75 000 \$ subvention 25 000 \$ surplus affecté loisirs
Extension abri 30 X 100	Loisirs et culture		100 000 \$		75 000 \$ subvention 25 000 \$ surplus affecté loisirs
Enseignes d'accueil	Administra- tion	10 000 \$			Surplus non affecté
Camionnette voirie	Voirie		55 000 \$		Fonds de roulement
Panneaux affichage numérique	Administration			125 000 \$	Subvention 31 250 \$ et surplus non affecté 93 750 \$
Conseil sans papier	Administra- tion	7 000 \$			Surplus affecté technologie
Total		202 000 \$	255 000 \$	150 000 \$	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Aucune question n'a été reçue

Résolution 264-12-2021

6. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, l'assemblée est levée à 9 h 11.

ALAIN JOBIN

Président d'assemblée Maire

LINDA NORMANDEAU

Secrétaire d'assemblée Directrice générale, sec.-trésorière

Procès-Verbal séance extraordinaire du 20 décembre 2021

PROVINCE DE QUÉBEC **MRC DES MASKOUTAINS** MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 20 décembre 2021 à 19 h 15 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS:

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien Monsieur Gabriel Lapointe Madame Dominique Lussier Monsieur Jean-Sébastien Savaria

Madame Johanne Picard ainsi que Monsieur Yves Guérette sont absents et excusés de leurs absences

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément aux directives reçues en date du 20 décembre 2021 (15h15), les citoyens ne sont pas admis sur les lieux. Les modalités prévues à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent. Les citoyens peuvent acheminer leurs questions par écrit.

Séance extraordinaire du conseil municipal

Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19 h 15.

Résolution 258-12-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour 2.

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

- Ouverture de la séance 1.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Adoption du règlement numéro 05-2021, fixant les taux de 3. taxations et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2022 et abrogeant le règlement numéro 08-2020
- 4. Période de questions

5. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 259-12-2021

3. Adoption du règlement numéro 05-2021, fixant les taux de taxations et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2022 et abrogeant le règlement numéro 08-2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a procé-

dé à l'adoption de son budget pour l'exercice finan-

cier 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit prévoir par règlement

> la fixation des différents taux de taxes, tarifs, les différentes compensations et autres modalités;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance

> ordinaire du conseil le 7 décembre 2021 par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et que le projet de règlement fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 et les conditions de perception a été

déposé et remis aux élus;

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant la séance extraordi-

naire pour l'adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception a été affiché en respect avec la Loi;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD adopte lors de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021, le Règlement numéro 05-2021, fixant les taux de taxations et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2022 et abrogeant le règlement numéro 08-2020, tel que déposé aux élus lors de ladite séance:

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Aucune question n'a été reçue

Résolution 260-12-2021

5. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, l'assemblée est levée à 19 h 25.

ALAIN JOBIN Président d'assemblée

LINDA NORMANDEAU Secrétaire d'assemblée Directrice générale, sec.-trésorière

Budget pour l'exercice financier 2022

Programme triennal d'immobilisation

Lors de l'assemblée extraordinaire tenue en date du 20 décembre 2021, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024.

En voici les faits saillants, soyez assuré que les membres du conseil ainsi que moi-même sommes disponibles pour répondre à toute question relative à cette planification.

Mormandeau

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépenses	2021	2022
Administration générale	442 045 \$	444 635 \$
Sécurité publique	355 862 \$	361 800 \$
Transport routier	310 506 \$	277 378 \$
Hygiène du milieu	338 516 \$	326 295 \$
Santé et bien être	1 600 \$	4 600 \$
Urbanisme	40 368 \$	32 932 \$
Loisirs et culture	128 830 \$	107 583 \$
Financement	50 113 \$	53 978 \$
Affectation surplus réservé et	17 086 \$	170 917 \$
non réservé		
		1 780 118 \$

Revenus	2021	2022
Revenus de taxations	1 490 018 \$	1 486 059 \$
Revenus ententes et autres	66 948 \$	51 814 \$
Revenus urbanisme et	12 000 \$	31 500 \$
compensations		
Autres revenus divers	24 915	25 000 \$
Intérêts et compensations	53 512 \$	147 946 \$
Redevances et subventions	37 533 \$	37 799 \$
		1 780 118 \$

Programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024

Projet	Fonction	2022	2023	2024	Financement
Grande Ligne -Réfection	Voirie	150 000 \$			Surplus non affecté
Éclairage parc	Loisirs	5 000 \$			Surplus affecté parcs
Abreuvoirs parc	Loisirs	5000 \$			Surplus affecté parcs
Fenêtres et climatisation bibliothèque	Loisirs et culture	25 000 \$		25 000 \$	Surplus affecté bibliothèque
Pavillon des loisirs	Loisirs et culture		100 000 \$		75 000 \$ subvention 25 000 \$ surplus affecté loisirs
Extension abri 30 X 100	Loisirs et culture		100 000 \$		75 000 \$ subvention 25 000 \$ surplus affecté loisirs
Enseignes d'accueil	Administration	10 000 \$			Surplus non affecté
Camionnette voirie	Voirie		55 000 \$		Fonds de roulement
Panneaux affichage numérique	Administration			125 000 \$	Subvention 31 250 \$ et surplus non affecté 93 750 \$
Conseil sans papier	Administration	7 000 \$			Surplus affecté technologie
Total		202 000 \$	255 000 \$	150 000 \$	

Simulation relative au taux de taxation et considérant le nouveau rôle d'évaluation

Résidentiel	2021	2022
Évaluation	229 900,00 \$	270 200,00 \$
Taux foncière	1 057.54 \$	1 047.03 \$
Eaux usées (si applicable)	332.53 \$	343.00 \$
Ordures	118.00 \$	121.00 \$
Recyclage	45.00 \$	46.00 \$
Matières organiques	67.00 \$	78.00 \$
Vidange fosse septique	86.00 \$	90.00 \$
Eau de base	79.00 \$	81.00 \$
	1 785.07 \$	1 806.03 \$
Différence		20.96 \$

Agricole	2021	2022
Évaluation	707 900,00 \$	849 500,00 \$
Taux foncière	2 823.81 \$	2 666.58 \$
Eaux usées (si applicable)	332.53 \$	343.00 \$
Ordures	118.00 \$	121.00 \$
Recyclage	45.00 \$	46.00 \$
Matières organiques	67.00 \$	78.00 \$
Vidange fosse septique	86.00 \$	90.00 \$
Eau de base	79.00 \$	81.00 \$
	3 551.34 \$	3 425.58 \$
Différence		(125.76 \$)



Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2021

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 05-2021 et intitulé « Règlement numéro 05-2021 – Fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2022 et abrogeant le règlement numéro 08-2020. »

L'objet de ce règlement est de fixer les différents taux de taxes, tarifs, les différentes compensations et autres modalités financières reliées à la taxation globale.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Conseil municipal / Règlements ou en faisant une demande au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 21 décembre 2021

Linda Normandeau

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Tindo Komandeau



VOICI LES ACTIVITÉS OFFERTES PAR LA FADOQ SAINT-BARNABÉ-SUD!

Annulation de nos activités

Les responsables de la FADOQ souhaitent vous informer que les activités planifiées dans les prochaines semaines doivent malheureusement être annulé pour un temps indéterminé à cause des restrictions sanitaires annoncées dans les dernières semaines.

Vous serez informé lors de la reprise des activités. Nous demandons votre aide afin de partager cette information à votre entourage. Merci de votre collaboration.

ENDROIT : Centre multifonctionnel • 233, rang de Michaudville



Messages DU SERVICE D'URBANISME

MODIFICATION DE LA RÈGLEMENTATION, DÉMOLITION DES BÂTIMENTS CONSTRUIT AVANT 1940



Le 1^{er} avril dernier était sanctionné la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cette refonte vise à actualiser la législation aux enjeux et réalités contemporaines, notamment la préservation du patrimoine bâti. Les municipalités et les MRC sont directement concernées par ces changements.

Pour prévenir la démolition d'immeubles présentant un intérêt patrimonial, une mesure transitoire est entrée en vigueur au moment de la sanction de la loi. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2021, les municipalités ont l'obligation de transmettre à la ministre, <u>un avis de leur intention d'autoriser la démolition</u> (résolution du conseil municipal) de tout immeuble construit avant 1940. Cet avis doit être transmis à la direction régionale du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) au moins 90 jours <u>avant</u> la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation <u>relatif à la démolition de l'immeuble</u>. Il est important de mentionner que cette mesure s'applique sur tous les bâtiments construits avant 1940, sans égard à la valeur patrimoniale.

Important: le permis de construction de la ville qui autorise la démolition par le remplacement ne peut être émis avant l'issue du 90 jours <u>même</u> si la direction régionale du Ministère répond après trois semaines (exemple) pour être certain que la ministre n'interviendrait pas par un classement par exemple.

Raymond Lessard,

inspecteur en bâtiment et en environnement

Téléphone : 450 792-3030 poste 4 Courriel : insp@saintbarnabesud.ca



AVIS AU PUBLIC

BIBLIOTHÈQUE DE ST-BARNABÉ-SUD

Mardi de 18 h 30 à 20 h Samedi de 9 h 30 à 11 h

La bibliothèque demeure ouverte pendant le confinement.

Voici les nouvelles restrictions:

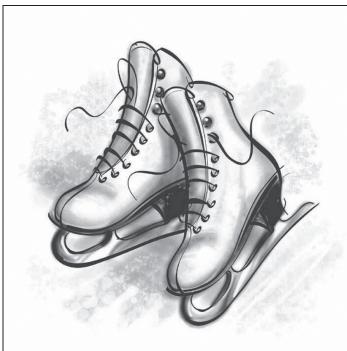
- 1. Pas plus de 2 usagers en même temps à la bibliothèque.
- 2. Vous pouvez circuler dans les rayons et choisir vos documents vous-mêmes.
- 3. Laissez vos livres à retourner dans le bac prévu à cet effet. Nous mettrons les livres retournés en quarantaine avant de faire les retours.
- 4. Respectez la distanciation de 2 mètres, lavez-vous les mains en arrivant et portez le masque.
- 5. Le service de livraison et de réservation de documents continue. Contactez-nous!
- 6. Vous pouvez renouveler vos documents en nous téléphonant ou en nous envoyant un courriel.

Catalogue: www.librarything.fr/catalog/bibliobarnabe (pas besoin de vous inscrire! C'est juste pour consulter les titres disponibles).

Courriel: bibliobarnabe@gmail.com

Téléphone: 450 502-8448

L'équipe de bénévoles



PATINOIRE ET PAVILLON DES LOISIRS

Les normes sanitaires en vigueur nous empêchent de laisser le pavillon des loisirs ouvert pour la saison hivernale. Nous avons, cependant fait installer une toilette chimique pour les utilisateurs de la patinoire.

NOUS TENONS À RAPPELER À TOUS, LA NÉCESSI-TÉ DE RESPECTER LES HEURES DE FERMETURE DU PAVILLON AINSI QUE DE LA PATINOIRE. Cette demande est faite afin de pouvoir procéder à l'entretien des lieux et ainsi conserver la glace le plus longtemps possible dans un bel état, ce qui permet aux citoyens, grands et petits, d'en profiter pleinement.

HORAIRE RÉGULIER DE LA PATINOIRE

Du lundi au jeudi : 15 h à 21 h

Vendredi : 15 h à 22 h Samedi : 10 h à 22 h

Dimanche et journées pédagogiques : 10 h à 21 h

Aucun patineur ne sera toléré sur place après les heures de fermeture.

Merci de votre précieuse collaboration.



ANNULATION DE L'ACTIVITÉ PLAISIRS D'HIVER

C'est avec peine que le comité des loisirs se résout à annoncer l'annulation de l'activité Plaisirs d'hiver qui devait avoir lieu le 5 février. Les mesures sanitaires en vigueur ne permettent pas, actuellement, de tenir cette activité.

Malgré l'annulation de cette activité, l'invitation vous est lancée de chausser vos patins, sortir marcher, bouger, jouer dans la neige! Pourquoi ne pas vous inscrire à notre activité de sculpture sur neige, voir la publicité dans ce journal!



TU PEUX EMBELLIR TA MUNICIPALITÉ EN CRÉANT TA

Sculpture sur neige

Le comité des loisirs s'occupe de tout et t'offre la possibilité de louer du matériel!

- I. Réserve le matériel nécessaire à la confection de ta création.
- 2. Suis le tutoriel indiqué sur la structure.
- 3. Mets ton manteau d'hiver et sors dehors
- 4. Prends ton oeuvre en photo et diffuse-la sur notre page Facebook

Pour réserver le matériel gratuitement loisirs@saintbarnabesud.ca ou 450-792-3030 poste 7



Tu crées des produits uniques issus de l'art, de l'artisanat ou des produits de soins de beauté et de bien-être?

Tu souhaites faire découvrir ton travail aux citoyens de Saint-Barnabé-Sud?

Le comité des loisirs est à la recherche d'artistes et artisans pour le



Pour signifier ton intérêt ou pour proposer quelqu'un : loisirs@saintbarnabesud.qc.ca 450-792-3030







Messages de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

APPEL DE CANDIDATURES RECRUTEMENT PREMIERS RÉPONDANTS

SAVIEZ-VOUS QUE:

- 1. La majorité des arrêts cardiaques se produisent à l'extérieur des hôpitaux?
- 2. Médicalement et scientifiquement, il est reconnu que les manoeuvres de réanimation cardiorespiratoire doivent être entreprises dans un délai de moins de 4 minutes après un arrêt cardiaque?
- 3. Le cerveau peut subir des dommages irréparables au-delà de ce délai?
- 4. Si nous réduisons les délais d'intervention pour les urgences vitales, nous diminuerons la mortalité et la morbidité (séquelle physique et neurologie)?

LES PREMIERS RÉPONDANTS :

Qui sont-ils?

• Toute personne âgée de 18 ans ou plus, aimant travailler en équipe, préoccupée par la santé des gens et qui souhaite s'engager auprès de ses concitoyens.

Que fait un Premier Répondant?

- Il répond avec célérité à toute demande d'affectation du Centre de communication santé
- Il agit selon les protocoles opérationnels préétablis dans le but de prévenir une détérioration de l'état de la victime jusqu'à l'arrivée du service ambulancier, et ce, à l'intérieur de la chaîne d'intervention du système préhospitalier d'urgence

Quand les Premiers Répondants sont-ils appelés?

 Les Premiers Répondants interviennent dans les situations d'urgence vitale, problèmes médicaux, problèmes pédiatriques ou problèmes traumatiques.

Quelle est la formation requise?

• La formation est donnée selon le niveau d'affectation du service. Le service offert dans la municipalité est PR-1 du ministère de la Santé et des Services sociaux. De plus, la formation est rémunérée.

Vous êtes intéressé (e)s et avez le goût de vous impliquer?

- Communiquez avec la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains au 450 252-5027 ou par courriel à dg@ripinm.ca
- Tous les Premiers Répondants sont rémunérés sur un taux horaire préétabli.









MONSIEUR ALAIN JOBIN RECONDUIT À LA PRÉSIDENCE



Saint-Hyacinthe, le 13 décembre 2021 – Lors des élections tenues le 25 novembre dernier, monsieur Alain Jobin a été réélu par acclamation pour un cinquième mandat au poste de président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Il sera supporté dans sa tâche par madame

Louise Arpin qui a également été réélue au poste de viceprésidente de l'organisme.

Monsieur Jobin siège au conseil d'administration de la Régie à titre de maire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud depuis novembre 2009 et occupe la fonction de président de l'organisme depuis novembre 2016. Pour sa part, madame Arpin siège à la Régie à titre de maire de La Présentation. Elle y siège depuis plusieurs années, soit de 2009 à 2013 et de 2017 à ce jour.

Monsieur Jobin a tenu à remercier ses collègues du conseil d'administration pour leur confiance à son égard et leur collaboration soutenue et à souligner l'excellent travail du personnel de la Régie. Il a rappelé qu'il souhaitait continuer d'exercer ses fonctions, en concertation avec les représentants des municipalités membres, en priorisant la meilleure gestion possible des matières résiduelles sur le territoire de la Régie, afin de réduire au maximum, la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement.

La Régie est reconnue sur l'échiquier provincial pour son leadership et son expertise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Rappelons que la Régie assure la gestion de ces matières sur le territoire des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains depuis trente ans et que grâce à l'engagement et à la participation des citoyens de ses municipalités membres, elle obtient des performances enviables à l'égard des nombreux services qu'elle offre à ceux-ci.

COLLECTE SÉLECTIVE : AMÉLIORONS NOS MÉTHODES DE TRI !

Saint-Hyacinthe, le 6 janvier 2022 – Les citoyens des municipalités membres de la Régie participent en grand nombre à la collecte sélective et la Régie est fière de souligner cette excellente contribution environnementale. Nous pouvons encore améliorer nos méthodes de tri des matières recyclables afin de faciliter la gestion de celles-ci par le centre de tri. Quelles sont les matières acceptées ? Seuls les contenants, les emballages et les imprimés doivent être déposés dans le bac de collecte sélective.

Quelques trucs simples peuvent permettre d'améliorer la gestion de nos matières recyclables :

- Accumuler les sacs de plastique et les déposer dans un seul sac afin de faire un sac de sacs. On évite ainsi que les sacs s'envolent lorsque le bac est vidé dans le camion. De plus, le centre de tri récupère plus de 25 tonnes de sacs par mois et la présence de sacs contenant un grand nombre de sacs réduira les manipulations par les employés, leur permettant ainsi de mieux trier les autres matières.
- Rincer sommairement les contenants de verre, de métal et de plastique. Un contenant, avec des restes de nourriture, peut passer 2 semaines dans le bac de récupération avant d'être livré au centre de tri et ultimement trié. Les mauvaises odeurs auront le temps de s'imprégner et les résidus de nourriture risquent de contaminer les autres matières recyclables, notamment le papier, et d'attirer la vermine. Un léger rinçage dans l'eau qui a déjà servi à laver la vaisselle est tellement simple...
- Retirer le journal et les dépliants publicitaires du Publisac.
 Les sacs de plastique et le papier journal ne sont pas dirigés vers le même recycleur. Le centre de tri reçoit des milliers de Publisacs tous les jours et les employés doivent les vider de leur contenu pour séparer les matières afin de pouvoir les recycler. Individuellement, nous n'avons qu'un seul Publisac à prendre en charge et c'est facile de faire mieux!
- De nombreux objets non recyclables sont reçus au centre de tri. Le plastique est la catégorie de matière où il y a le plus d'erreurs puisqu'il existe une multitude de types de plastiques mais que seulement six catégories sont actuellement récupérées. Seuls les contenants portant le logo en forme de triangle avec les chiffres 1, 2, 3, 4, 5 ou 7 à l'intérieur sont recyclables. D'autre part, le filage électrique, les résidus de bois, d'informatique, de peinture, d'huile ainsi que de nombreuses matières ne peuvent être recyclées que si elles sont apportées au bon endroit, notamment à l'écocentre ou aux collectes de RDD

Grâce à la collaboration de tous, il est facile d'améliorer la gestion de nos matières recyclables puisque **mieux trier**, **c'est mieux recycler**.

Bonne collecte sélective!



AIDEZ LES FUMEURS À ÉCRASER!

Au Québec, ce sont les jeunes de 18-34 ans qui fument le plus, avec un taux de tabagisme de 18,5 %. Ceci nous amène à solliciter votre appui pour inciter les jeunes fumeurs de votre milieu à cesser de fumer.

En s'inscrivant, entre le 17 décembre et le 7 février 2022 inclusivement, les participants au Défi s'engagent à ne pas fumer pendant 6 semaines, du 7 février au 20 mars 2022, un premier objectif réaliste. Les participants reçoivent du soutien gratuit et courent la chance de gagner le grand prix de 5 000 \$ en argent comptant.



OPÉRATION 1ER MARS

Le 1^{er} mars de chaque année est la date butoir au Québec pour faire une demande d'admission dans un cégep pour un programme technique régulier ou préuniversitaire.

Si vous ou votre enfant envisagez poursuivre des études collégiales à l'automne 2022, il est temps de se questionner et d'explorer les programmes offerts ainsi que les cégeps où ils sont enseignés.

Il est important de préparer son processus de demande d'admission afin d'avoir tout en main pour s'assurer de ne pas dépasser la date limite du 1er mars. Les demandes peuvent être faites à partir de la mi-janvier. Lors de la demande d'admission au collégial, il y a des frais de 30\$ et certains documents sont requis pour que le tout soit complet et admissible.

Vous pouvez être accompagné à travers les étapes de ce processus par un professionnel de l'orientation. Ces professionnels peuvent non seulement vous aider dans chacune des étapes plus techniques de la demande d'admission, mais aussi vous guider, orienter et conseiller sur les différents programmes selon vos intérêts et besoins.

Pour les élèves du secondaire, des conseillers d'orientations sont disponibles dans chacune des écoles du Centre de services scolaire de leur région. Si vous êtes un adulte qui souhaitez effectuer un retour aux études, vous avez accès gratuitement au Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) de votre région. Également, le projet SARCA Mobile est toujours actif, alors si vous demeurez dans l'une des 16 municipalités rurales de la MRC des Maskoutains, vous bénéficiez du service directement à votre municipalité, pas besoin de se déplacer. Vous pouvez communiquer par téléphone ou courriel avec la conseillère, vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Audrey Gatineau,

conseillère en information scolaire et professionnelle

450 773-8401, poste 6731

audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca

Audrey Gatineau Pro



RÉFÉREZ-NOUS L'UN DE VOS VOISINS OU AMIS

ET OBTENEZ 7 JUSQU'À



Complétez le formulaire **Référez un ami** au www.cooptel.ca/espace-client/ et obtenez:



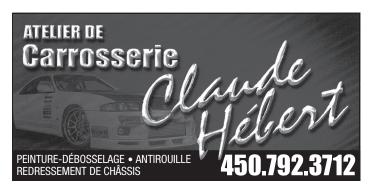


*Crédit applicable sur votre compte Cooptel. Certaines conditions s'appliquent. Consultez notre site Internet pour tous les détails.



1888 532-COOP (2667) **cooptel.ca**























251, rang Saint-Amable

Saint-Barnabé-Sud, Qc JOH 1G0

450 792-3080 | mlpaysagiste.com





Meubles non-peints

• Meubles en mélamine et stratifiés

TÉL.: 450 792-2376 FAX: 450 792-3037 904, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud

APPO